

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Donne délégation de signature à :

*Monsieur Florent GARNIER, Professeur des Universités, Directeur du Centre Toulousain d'Histoire du Droit et des Idées Politiques (CTHDIP),*

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 934 – Centre Toulousain d'Histoire du Droit et des Idées Politiques :

- en dépenses :
  - les engagements de dépense, à l'exception de dépenses de déplacements professionnels, dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
  - les engagements de dépense en matière de déplacements professionnels, sans limitation de montant,
  - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 934, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

La présente délégation prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ou, au plus tard, à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à M. Florent GARNIER, en date du 6 juillet 2023.

Fait à Toulouse, le 18 septembre 2024

Le délégataire,



Florent GARNIER



Le Président,



Hugues KENFACK